

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni le 29 septembre dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marie LIGONNIERE (jusqu'à la 20^{ème} question) et M. Vincent DEMESTER Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, Mme Katherine CHIPOFF (à la 1^{ère} question puis à compter de la 3^{ème} question en tant que Conseillère déléguée), M. Thibaut GUIRAUD (jusqu'à la 38^{ème} question), Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, et M. Paul-Roland VINCENT Conseillers délégués ;

Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Dorothee BERGER, M. Sébastien BEROT, Mme Catherine BORDEWOHMANN, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. Jean-Claude COSSET, Mme Séverine COURTOIS suppléante de Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS (jusqu'à la 19^{ème} question), M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Patrick GIAT, M. Dominique GUÉGO (jusqu'à la 19^{ème} question), M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER (jusqu'à la 38^{ème} question), Mme Martine MADELAINE, Mme Françoise MÉNÈS (de la 5^{ème} à la 38^{ème} question), Mme Line MEODE, Mme Chantal MURAT, M. Patrick PHILBERT, M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD (jusqu'à la 38^{ème} question), Mme Jocelyne ROCHETEAU (jusqu'à la 38^{ème} question), M. Jean-Marc SOUBESTE (jusqu'à la 16^{ème} question), Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE et Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY) et Mme Marie LIGONNIERE (pouvoir à M. Guillaume KRABAL à compter de la 7^{ème} question), Vice-présidents ;

M. Philippe CHABRIER (pouvoir à M. David BAUDON), Mme Katherine CHIPOFF (à la 2^{ème} question), Mme Viviane COTTREAU-GONZALES représentée par sa suppléante Mme Séverine COURTOIS, M. Thibaut GUIRAUD (à compter de la 39^{ème} question), Mme Marie NEDELLEC (pouvoir à M. Sébastien BEROT), et Mme Chantal SUBRA (pouvoir à Mme Line MEODE), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Pascal DAUNIT), Mme Michèle BABEUF (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Mme Lynda BEAUJEAN (pouvoir à Mme Marie-Gabrielle NASSIVET), Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI), M. David CARON (pouvoir à Mme Evelyne FERRAND), Mme Amaël DENIS (pouvoir à Mme ROUSSEL à compter de la 21^{ème} question), Mme Hélène DE SAINT-DO (pouvoir à M. Antoine GRAU), Mme Nadège DESIR, M. Olivier GAUVIN (pouvoir à M. Franck COUPEAU), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. Bertrand AYRAL), M. Dominique GUÉGO (à compter de la 21^{ème} question), Mme Fabienne JARRIAULT (pouvoir à M. Marc MAIGNE),

Mme Frédérique LETELLIER (à compter de la 39^{ème} question), Mme M. Jean-Marc SOUBESTE jusqu'à la 16^{ème} question), Mme Françoise GALERNEAU jusqu'à la 4^{ème} question puis absente à compter de la 39^{ème} question), Mme Marie-Christine MILLAUD (pouvoir à M. Tony LOISEL), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à M. Pascal SABOURIN), M. Hervé PINEAU (pouvoir à Mme Martine RENAUD jusqu'à la 38^{ème} question), Mme Martine RENAUD (à compter de la 39^{ème} question), Mme Jocelyne ROCHETEAU (à compter de la 39^{ème} question), M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), M. Jean-Marc SOUBESTE (à compter de la 17^{ème} question), Mme Tiffany VRIGNAUD (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : Mme Josée BROSSARD

n° 04

COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : M. FOUNTAINE

Suite aux démissions de Conseillers municipaux des communes de Nieul-sur-Mer, Marsilly et La Rochelle, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la désignation de leurs représentants pour siéger au sein de la Commission Politique de la Ville.

L'article 8 des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, prévoit la création d'une commission permanente Politique de la Ville dont les travaux recouvrent les domaines de l'équilibre social de l'habitat, des politiques contractuelles de la ville, et la prévention de la délinquance.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux et permet de partager les enjeux relatifs à ces compétences communautaires. Elle a un rôle consultatif et n'a pas de pouvoir de décision.

Par délibération n° 3 du 6 mai 2021, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants pour siéger au sein de la commission Politique de la Ville comme suit :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
ANGOULINS SUR MER	Michèle BABEUF	Raymond NORMAND
AYTRE	Marie-Christine MILLAUD	Frédérique COSTANTINI
BOURGNEUF	Didier LEQUAY	Imane CHAOUACHI
CHÂTELAILLON-PLAGE	Nathalie MARTIN	Nathalie OGIER
CLAVETTE	Catherine NEUVIAL	Nathalie CONIL
CROIX-CHAPEAU	Sophie GREMLON	Patrick BOUFFET
DOMPIERRE SUR MER	Denis THIBAUDEAU	Samia EL BARKANI
ESNANDES	Didier GESLIN	
LAGORD	Brigitte LACARRIERE	Joëlle LAGIER CURRAT
LA JARNE	Geneviève SAVIN	Michael VIRGINIUS
LA JARRIE		
LA ROCHELLE	Josée BROSSARD Vincent BRAMOULLÉ Tarik AZOUAGH Jo BROCHET Eric PASQUIER	Michel RAPHEL Jean-Philippe PLEZ Catherine BENGUIGUI Aya KOFFI Carol GUGARD
L'HOUMEAU	Gurvan TONAL	Aurélien CROUZEAU
MARSILLY	Frédéric TRAN	Daniel MARCONNET
MONTROY	Viviane COTTREAU-GONZALEZ	Xavier BESSUS
NIEUL SUR MER	Philippe EGREMONTE	David LOUTREUIL
PERIGNY	Violaine CHARIL	Christian PRÉVOST
PUILBOREAU	Didier PROUST	Sabine GERVAIS
SAINT-CHRISTOPHE	Philippe BESSON	Valentine JONES
SAINT-MEDARD D'AUNIS	Liliane BOUTET	Paul CHAMROEUN
SAINT-ROGATIEN	Pierrick KROMWEL	Claire BOURGENOT
SAINT-VMIEN	Laurent MALGOIRES	Nelly BERNEDE
SAINT-XANDRE	Dominique CHOSSON	Robin ARNAUD
SAINTE-SOULLE	Véronique TROUNAC	Philippe FOUCHER
SALLES-SUR-MER	Arlette ROY	Béatrice PEREIRA
THAIRE	Christophe RODIER	Willy DE PETRIS
VERINES	Corinne RATIER	Cécile BAILLIEUL
YVES	Véronique EVRARD	

Par délibération du 9 juin 2022, le Conseil municipal de la commune de Nieul-sur-Mer a désigné Mme Fabienne JARRIAULT représentante titulaire, en remplacement de M. Philippe EGREMONTE, et M. Philippe EGREMONTE représentant suppléant, en remplacement de M. David LOUTREUIL,

Par délibérations du 28 juin 2022 et 23 août 2022, le Conseil municipal de la commune de Marsilly a désigné M. Daniel MARCONNET représentant titulaire, en remplacement de M. Frédéric TRAN, et M. Sylvain FLOGNY représentant suppléant, en remplacement de M. Daniel MARCONNET,

Par délibérations des 18 octobre 2021 et 12 septembre 2022, le Conseil municipal de la commune de La Rochelle a désigné Mme JACOB représentante titulaire, en remplacement de M. Vincent BRAMOULLÉ, et M. Christophe BERTAUD représentant suppléant, en remplacement de M. Jean-Philippe PLEZ,

Après délibération, le Conseil communautaire décide de prendre acte de la désignation des représentants des communes de Nieul-sur-Mer, Marsilly et La Rochelle pour siéger au sein de la commission Politique de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.